

UNIVERSITE SETIF 01
INSTITUT D'ARCHITECTURE ET DES SCIENCES DE LA TERRE
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA TERRE
FILIERE GEOGRAPHIE & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LICENCE 02 (S04) – Géographie et Aménagement du Territoire

Module : Algérie, Espace et Société

Mohamed BELOUNNAS

Support de cours élaboré à l'effet du soutien on line

au profit des étudiants de Licence 02

Avril 2021

AXES CENTRAUX DU COURS

- I- Le milieu naturel algérien
- II- La société algérienne
- III- La construction économique du pays

INTRODUCTION GENERALE : Les différentes dimensions de la genèse sociétale

L'Algérie vaste pays du nord africain, présente une diversité du point de vue des composantes du milieu naturel. Ce cadre structural constitue l'une des toiles de fond sur laquelle se déroulent les autres phénomènes. Ainsi, aux aspects naturels s'ajoutent les questions liées aux modes d'organisation sociale mais également celles qui relèvent de la construction de bases économiques.

Dans les faits, il ne s'agit point d'une juxtaposition de dimensions (naturelle, sociale et économique) encore moins d'une succession de phases ou de sphères de fonctionnement du territoire. Ces dimensions sont à tel point imbriquées que chacune d'elles se retrouve souvent à l'amont et à l'aval de l'autre ou en d'autres termes dans la position de la cause et celle des retombées.

Nous les séparons volontairement pour pouvoir distinguer ce qui est réellement spécifique au cas algérien et surtout pour saisir les tendances et les grandes transformations constatées d'une période à une autre.

AXE I :

LE MILIEU NATUREL

Nous abordons ici successivement deux aspects liés, à savoir le découpage du territoire national en zones relativement homogènes et le réseau hydraulique.

COURS 01 – Le milieu naturel (Résumé)

a) Les grandes unités naturelles :

A la base des découpages que les géographes tentent souvent d'élaborer, il y a la question du relief et de la pédologie. Viennent ensuite les autres phénomènes naturels bioclimatiques.

Cela nous donne la possibilité d'évaluer différentes cartes : une carte climatique, une carte pédologique et une carte d'occupation des sols. Chaque carte combine plusieurs variables ou facteurs pour nous donner un découpage propre. Dans la réalité ces facteurs touchant à la position géographique, au relief et au climat se combinent pour nous donner des ensembles territoriaux aux caractéristiques distinctes.

L'Algérie dont la superficie est de 2.381.000 km², de par son relief, sa morphologie et son climat impose une approche géo climatique qui subdivise son territoire en trois grands ensembles :

- L'ensemble tellien intégrant le littoral ;
- Les hauts plateaux ;
- Le Sahara.
- L'ensemble Tellien et Littoral :

Cet ensemble représente 4 % du territoire. Il est composé d'un espace littoral d'une largeur de 80 à 180 km sur une longueur de 1200 km et d'un chapelet de montagnes telliennes qui contiennent divers bassins et plaines intérieures riches. Une zone qui dispose de 2,5 millions d'hectares de la surface agricole utile (SAU) nationale. Les 95% des eaux de surface de l'ensemble du territoire qui y ruissellent. Et le relief particulièrement prononcé ont fait que c'est dans cet ensemble que sont construits la plupart des grands barrages et développés les grands périmètres irrigués.

Plus de 60 % de la population totale y vit actuellement soit une densité de l'ordre de 233 habitants/km², alors qu'elle était de 169 habitants/km² en 1977. Les plus grandes

agglomérations urbaines y sont érigées et sont desservies en AEP pour la plupart par les grands transferts d'eau à partir des barrages. Cette densification se répercute sur l'activité agricole par la perte en surfaces agricoles sans compter les effets de la surcharge en activités économiques de manière générale.

- Les Hauts plateaux :

Cet ensemble qui occupe 9 % du territoire algérien est constitué par un large couloir limité au nord par les chaînes montagneuses de l'Atlas Tellien et au sud par celle de l'Atlas sud ou saharien. Cet ensemble comprend une succession de bassins endoréiques autour des chotts au potentiel hydraulique souterrain et de surface relativement limité. La zone recèle la majeure partie du patrimoine agricole avec 5 millions d'hectares (soit les 2/3 de la SAU totale).

Du point de vue climatique l'étage aride prédomine à l'ouest et l'étage semi aride à l'est. Les précipitations varient du nord au sud entre 400 et 200 mm. En été un vent chaud et sec (Sirocco ou Chehili) provenant du Sahara accentue les effets de la sécheresse. En hiver, les basses températures accompagnées de gel affectent négativement les cultures.

Les conditions climatiques et hydrauliques pénalisantes y imposent la prédominance, surtout à l'ouest et au centre, du domaine steppique essentiellement dédié à l'élevage. Ecologiquement sensible, cet ensemble est, avec ses 20 millions d'hectares, fortement menacé par la désertification en raison du déséquilibre créé par la pression pastorale d'une part et la réaction régénératrice faible du milieu naturel d'autre part.

Les écosystèmes du domaine steppique des hauts plateaux, à vocation essentiellement pastorale, connaissent une forte tendance à la dégradation qui se traduit par la réduction du potentiel biologique et la rupture des équilibres écologiques et socio-économiques. L'élaboration par télédétection d'une carte de sensibilité fait ressortir que plus de 570.000 ha de terres en zone steppique sont totalement désertifiés sans possibilité de remonté biologique et que près de 6 millions d'hectares sont très menacés par les effets de l'érosion éolienne. De plus les pratiques culturales inadaptées font que les superficies labourées annuellement et soumises à l'érosion éolienne sont estimées à près de 1,2 millions d'hectares.

Outre la sécheresse persistante et cyclique, la végétation pastorale malgré sa variété et sa richesse, est soumise à un surpâturage qui influe négativement aussi bien qualitativement que quantitativement sur l'équilibre précaire de ces écosystèmes. Cette exploitation de type « minier », à moyen terme, provoquerait la disparition totale du couvert végétal.

- L'ensemble Saharien :

Cet ensemble occupe les 87 % du territoire algérien et se caractérise par les fortes amplitudes thermiques et l'aridité extrême de son climat. Les précipitations annuelles n'y excèdent pas 100 mm. Cette zone bénéficie, toutefois, contrairement à la zone des hauts plateaux, de ressources hydrauliques importantes mais non renouvelables qui, comme pour les hydrocarbures ne sont exploitables que de manière minière et peuvent si des précautions ne sont pas prises, induire des conséquences environnementales négatives pour les générations à venir.

Même si les possibilités agricoles semblent parfois prometteuses quelques problèmes sont à soulever. En effet, le phénomène de la salinisation des terres irriguées est très souvent observé au niveau des oasis. La flore arborée du Sahara est dans la plupart des cas exposée à diverses contraintes.

COURS 02 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET ESPACES SPECIFIQUES (Résumé)

a) Le réseau hydrographique et les ressources en eau

L'accès durable à l'eau est une préoccupation essentielle qui concerne tous les pays du bassin méditerranéen. L'eau constitue un élément vital et fondamental qui conditionne les établissements humains dans leur quotidien à la fois sur le plan social et économique. Sa disponibilité dépend aussi bien de questions objectives et naturelles que de problèmes de gestion de cette ressource rare.



Caractéristiques générales :

Il ya 17 bassins versants majeurs en Algérie. Les précipitations faibles signifient que la majorité des oueds dans les régions montagneuses et désertiques de l'Algérie sont éphémères et ne s'écoulent qu'après de fortes précipitations. Seuls quelques oueds de la région côtière du nord sont pérennes, coulant toute l'année. Au sud les oueds coulent vers des dépressions internes fermées tels les chotts ou sebkhas qui sont soumis à des taux d'évaporation élevés.

L'oued Chéelif est le plus long fleuve d'Algérie, qui coule sur 700 km depuis sa source dans l'Atlas saharien jusqu'à son embouchure dans la mer méditerranée.

Le potentiel des eaux souterraines exploitables disponibles a été estimé à 123 unités hydrogéologiques différentes par l'agence nationale des ressources hydriques (ANRH). Le potentiel exploitable d'eau souterraine total disponible est estimé à environ 2,7 milliards de m³ dans la région nord de l'Atlas et à 5 milliards de m³ dans la région du sud du Sahara.

On estime que les eaux souterraines fournissent 63 % de la demande totale en eau dans la région du nord Atlas et 96 % de la demande en eau dans la région du Sud.

L'irrigation est le plus gros utilisateur d'eau souterraine. En 2012, 69 % de la superficie équipée pour l'irrigation était destinée à être irriguée par les eaux souterraines. Parmi ceux-ci l'irrigation par forage comprenait 41 %, les puits 26 % et les sources 2 %. L'agriculture irriguée fournit 40 % de la production agricole nationale.



Les contraintes :

- Les retards accumulés durant les décennies 80 et 90 pour ajuster l'offre à la demande en eau. En effet, le ratio ressources en eau par habitant par an qui était de 1500 m³ en 1962, n'était plus que de 720 m³ en 1990, de 630 m³ en 1998 et de 500 m³ aujourd'hui.
- Les contraintes physiques liées au relief et à la morphologie du territoire national ;
- La baisse de la pluviométrie depuis 03 décennies avec un pic de sécheresse en 2001/2002 ;
- Le phénomène de désertification des sols qui accentue la menace de sécheresse (évapotranspiration) en particulier dans l'ouest algérien ;
- La croissance de la demande en eau (multipliée par 04 en quarante ans) notamment dans le nord du pays et dans les zones urbaines.

Cette situation pourrait être amplifiée par les effets du changement climatique



Les principales réformes :

Par rapport à cette situation et ces contraintes, la nouvelle politique du pays place la question hydraulique au centre des priorités et ce, autour de deux grands axes :

- Le développement des infrastructures hydrauliques (barrages, transferts de l'eau, stations de dessalement de l'eau de mer, stations d'épuration etc.) ;
- La réforme institutionnelle (organisation, gestion et réglementation).

Les principales réformes du secteur de l'eau en Algérie :

- Mise en place d'un ministère dédié au secteur de l'eau en vue d'une gestion efficiente de cette ressource ;
- Création d'établissements économiques à caractère commercial et industriel afin de garantir l'unicité de la gestion du cycle de l'eau ;
- Transfert des activités des entreprises communales vers et des wilayas des services des eaux vers l'Algérienne des eaux et l'office national de l'assainissement ;
- Création des agences de bassins hydrographiques pour une gestion intégrée, par région, des ressources en eau nationales (05 bassins hydrographiques) ;

- Promulgation de la loi relative à l'eau afin d'asseoir un cadre juridique de gestion de l'eau adapté ;
- Elaboration du plan national de l'eau pour doter le secteur d'un outil de planification à l'horizon 2030.

b) Les zones spécifiques :

Les spécificités du milieu naturel en Algérie en ce qui concerne le relief et le climat et les autres phénomènes qui le caractérisent ont été examinées dans leurs principales composantes (montagnes, plaines, steppe, zone Saharienne).

Cependant, certaines parties du territoire national qui sont limitées en termes d'étendues présentent quelques particularités et ce, que ce soit en ce qui concerne leur fragilité, leur singularité ou importance du point de vue patrimonial.

Nous nous limitons ici à deux (02) cas :

- Les aires protégées ;
- Les zones humides.
 - Les aires protégées :

En Algérie, la conservation des espèces et des habitats a commencé dès les années 70, cet intérêt accordé à la protection de l'environnement a amené notre pays à créer des aires protégées.

Afin de procéder au classement en aires protégées de certains écosystèmes présentant un intérêt particulier sur le plan de la biodiversité, du paysage et culturel, l'administration forestière s'appuie sur des textes nationaux et des conventions et accords internationaux que l'Algérie a ratifié en matière de protection et de préservation des ressources naturelles.

Aujourd'hui, l'Algérie compte 3 types d'aires protégées :

- Les parcs nationaux ;
- Les réserves de chasse ;
- Les réserves naturelles.

Une autre catégorie d'aires protégées est en cours de création, il s'agit des parcs naturels qui concilient développement et protection.

Les parcs nationaux :

Aujourd'hui, l'administration forestière compte 08 parcs nationaux situés au Nord du pays d'une superficie totale de 165.362 hectares.

Un projet de création d'un 9ème parc national à Taghit dans la wilaya de Bechar est en cours d'étude (le plan de gestion est en cours d'élaboration dans le cadre du projet ALG 35/PNUD).

Actuellement, nos territoires sont de plus en plus soumis à une croissance démographique et à une urbanisation croissante, ce qui augmente la pression sur les ressources naturelles. Face à ces risques majeurs, l'administration forestière juge nécessaire de mettre en place une politique qui intègre à la fois le développement durable et la protection de l'environnement.

Dans cette optique, elle envisage la création d'autres aires protégées dans les catégories déjà existantes, et l'introduction d'une autre catégorie d'aires protégées qui concilie à la fois développement et protection de l'environnement comme les parcs naturels.

Les réserves Naturelles :

Actuellement, 06 sites d'une superficie de 67.948 hectares sont proposés pour le classement en réserves naturelles.

Les parcs Naturels :

Dans le cadre de la stratégie nationale de protection de la biodiversité, la Direction Générale des Forêts lance une réflexion sur le classement et la création d'une nouvelle catégorie d'aire protégée dont trois projets représentés par :

- La forêt domaniale de l'Akfadou dans la wilaya de Béjaïa et de Tizi-Ouzou ;
- Le complexe de zones humides de Guerbes/Sanhadje dans la wilaya de Skikda ;
- La forêt de Zana dans la wilaya de Souk Ahras.

○ Les zones humides en Algérie :

L'Algérie est riche en zones humides qui jouent un rôle important dans les processus vitaux, entretenant des cycles hydrologiques et accueillant poissons et oiseaux migrateurs. Pourtant de nombreuses menaces pèsent sur elles. Tout comme les forêts tropicales, les zones humides sont détruites à un rythme sans précédent. Privées parfois de leur eau par des pompages excessifs ou par la construction irréfléchie de barrages, elles sont même complètement drainées au profit de l'agriculture.

L'Algérie a ratifié la convention de Ramsar en 1982, l'engageant à prendre des mesures de protection pour assurer une conservation et une exploitation rationnelle des zones humides.

En Algérie, il existe environ trente espèces de poissons d'eau douce, 784 espèces végétales aquatiques connues. Les zones humides siège d'une biodiversité sans pareille, groupée sur de petites étendues, n'échappent pas à une dynamique de destruction sans pareille qui remet en cause l'existence d'un nombre élevé d'espèces floristiques et faunistiques. L'impact le plus important est celui de la disparition de certaines plantes rares ou rarissimes.

Actuellement, on constate une réelle volonté de renverser cette tendance et l'Algérie en tant que Partie contractante de la Convention de Ramsar sur les zones humides se préoccupe de la sauvegarde et la gestion rationnelle de ces milieux, elle cherche à en connaître leurs aspects socio-économiques. L'Autorité de la Convention de Ramsar en Algérie, La Direction Générale des Forêts, a classé 50 sites sur la liste de la Convention de Ramsar des zones humides d'importance internationale, avec une superficie de plus de 3.021.545 hectares, soit 50 % de la superficie totale estimée des zones humides en Algérie.

Le dernier recensement effectué en 2006, a dénombré 1451 zones humides en Algérie, dont 762 sont naturelles. Aujourd'hui, avec les nouvelles connaissances, le nombre des zones humides dépasse le millier si l'on inclut oueds, grottes, oasis, daya et zones côtières. En Algérie, il reste encore à sensibiliser tous les utilisateurs de l'eau et des zones humides et aussi à réfléchir sur la gestion des écosystèmes aquatiques, car leur devenir à long terme dépend de leur gestion. Aspects historiques :

AXE II :

LA SOCIETE ALGERIENNE

Cet axe sera abordé en trois temps :

Il s'agit de revenir en premier lieu sur la question démographique du point de vue structure et tendances, d'aborder ensuite la thématique urbaine et de faire ressortir enfin, les spécificités du milieu rural.

COURS 03 : Démographie, structure, tendances et évolution (Résumé)

a) La démographie de l'Algérie précoloniale et coloniale :

En 1830 la population algérienne comptait entre 03 et 05 millions habitants. Cette population était nomade et semi-nomade. Les villes les plus peuplées étaient celles de siège du pouvoir turque.

Alger, Oran, Constantine, Médéa et l'ancienne capitale des Zyanides : Tlemcen.

La moyenne de la population de ces villes ne dépassait pas les 40.000 hab. (Alger comptait entre 80.000 et 100.000 habitants).

Nous avons ainsi :

- Alger 100.000 Habitants
- Oran , Constantine 30.000 à 40.000 habitants
- Tlemcen, Mostaganem, Annaba, Mascara..... 10.000 habitants
- Nedroma, Médéa, Béjaia, Sétif, Blida5.000 habitants

Concernant les catégories de populations, la structure générale était la suivante :

- Les 02 catégories Nomades et semi nomades représentaient les 2/3 de la population totale
- La catégorie des sédentaires représentait le 1/3 de la population totale

Pendant l'ère de la colonisation, 03 phénomènes vont modifier l'organisation spatiale du territoire algérien :

- Opération de cantonnement (vers 1850) ;

- La création de centres de colonisation ;
- Les transactions foncières au profit des populations européennes

Selon une logique coloniale, (les statistiques de l'Algérie), la population urbaine de l'Algérie représentait 15,6 % du total en 1886.

Comme résultats de la colonisation, nous avons vu la formation de 03 grandes zones :

- La zone Nord : large de 50 à 100 km
- La seconde située entre l'Atlas tellien et l'Atlas Saharien large de 200 à 300 km
- La troisième est la Sahara qui couvre les 04/5 du territoire national.

En 1966, la population totale d'Algérie comptait 12 millions d'habitants dont 3,7 millions comme population urbaine et 8,3 millions de population rurale.

b) *Tendances démographiques récentes :*

L'Algérie a enregistré plus d'un million de naissances en 2018, contre 589 000 en 2000. Le pays compte ainsi 43,4 millions d'habitants, selon les statistiques arrêtées en juin 2019. Ce constat a été dressé par des experts en développement et en démographie lors d'une journée d'étude consacrée à la "Restitution du rapport national sur la population et le développement (2014-2019)".

Lequel rapport a été présenté au Sommet mondial de la population qui s'est tenu à Nairobi (12 novembre 2019 au Kenya). À cet effet, Amar Ouali, directeur de la population au ministère de la Santé, a présenté un tableau de bord général portant sur l'évolution des conditions de vie de la population.

L'accroissement démographique s'explique pour l'essentiel par les taux de natalité élevés qui sont le corollaire direct de la hausse du nombre de mariages depuis les années 2000.

En dix-huit ans, la population a augmenté d'environ dix millions d'habitants. En matière de caractéristiques démographiques, le conférencier fera savoir que les dernières données de l'ONS (Office national des statistiques) révèlent une hausse des effectifs juvéniles durant les années 2000 à 2018. La population âgée de 15 ans représente 30,1%. Cependant, les personnes âgées entre 15 et 60 ans représentent 60,6%.

La proportion des Algériens âgés de 60 ans et plus se situe autour de 9,3%. C'est dire que l'accroissement démographique se poursuit à un rythme soutenu. S'agissant de la mortalité, les taux bruts enregistrés sur une période de dix-huit ans montrent une certaine stabilité de 4,59‰ en l'an 2000 à 4,53‰ en 2018. L'année dernière, 190 000 décès ont été enregistrés.

Concernant la mortalité maternelle, les experts ont relevé que le nombre de décès de femmes parturientes reste tout de même élevé. L'enquête menée par le Ministère de la Santé en 2016 révèle un taux de mortalité maternelle de 57 pour 100.000 naissances.

Pour 1,6 millions d'accouchements enregistrés durant l'année en question, 570 parturientes sont décédées. En matière de santé infantile, les données de l'ONS révèlent que le taux de mortalité a reculé de 16 points : il était de 36,9 % en l'an 2000 et a baissé de 20,6 % en 2016.

Les données recueillies au niveau de l'état civil révèlent par ailleurs une augmentation continue de l'espérance de vie, estimée à 77,1 ans pour les hommes, elle est passée à 78,4 ans pour les femmes en 2018. Au sujet de la lutte contre l'analphabétisme, moins d'un cinquième de la population était analphabète en 2018, soit 22 %, alors qu'au lendemain de l'indépendance cette catégorie constituait plus des trois quarts de la population du pays.

En ce qui concerne le degré de précision des données démographiques relatives à la situation actuelle, il est notoire de constater l'importance du RGPH prévu au courant de l'année 2020 et qui fut malheureusement reporté à maintes reprises.

COURS 04 : La Société urbaine (Résumé)

L'évolution de la société urbaine en Algérie renvoie à un double phénomène :

- des changements structurels touchant à sa répartition à travers le territoire national au gré des mutations socioéconomiques et politiques d'un contexte à un autre ;

- un vaste mouvement d'urbanisation qui s'accélère de manière très sensible durant l'Algérie indépendante.

a) Villes et urbanisation durant l'ère coloniale :

Avant la conquête française, la population indigène des villes représentait une faible proportion de la population sédentaire. En outre, la guerre coloniale a provoqué dès les premières semaines de l'occupation un processus migratoire qui, dans un premier temps, a touché principalement les villes ; ces dernières ont perdu une grande partie de leur population et la totalité de leurs élites. Ensuite, la résistance armée à la colonisation, du fait de son caractère rural, a modifié la répartition des tribus sur le territoire à la suite des séquestres et des contributions de guerre qu'elles ont dû verser à l'occupant.

Trois types d'actions vont affecter le mode de vie de la population indigène et modifier la répartition du peuplement sur le territoire :

- Les opérations de cantonnement des tribus et le début de mise en place des douars-communes ;
- La création de centre de colonisation pour les besoins des nouveaux colons ;
- Le processus de privatisation des terres collectives dans l'objectif est d'instaurer un marché foncier.

En 1954, le maillage du réseau urbain était relativement dense dans le Nord, plus lâche dans la région des Hauts plateaux (steppe de l'Ouest et hautes plaines constantinoises) où les distances et la faiblesse des densités de population ne contribuaient pas à assurer une bonne répartition spatiale des agglomérations urbaines. Le Sud du pays (Sahara), pour sa part, avait un réseau tout à fait particulier, liés aux conditions physiques et naturelles. En dehors de

Biskra, Ghardaïa et Bechar, on ne pouvait parler de villes dans ces zones désertiques.

La population urbaine en Algérie ne représentait que 15.6 % de la population totale en 1886.

Tableau : Population urbaine dans la population totale de l'Algérie (*)

ANNEE	TOTAL POPULATION MUSULMANE	TOTAL POPULATION NON MUSULMANE	POPULATION TOTALE	POPULATION URBAINE MUSULMANE	POPULATION URBAINE NON MUSULMANE	TOTAL POPULATION URBAINE	POIDS EN % POPULATION URBAINE
1886	3 287 217	464 820	3 752 037	268 000	319 000	587 000	15,64%
1906	4 447 788	680 263	5 128 051	410 500	468 700	879 200	17,14%
1926	5 150 756	833 359	5 984 115	607 600	620 000	1 227 600	20,51%
1931	5 588 314	881 584	6 469 898	730 800	673 000	1 403 800	21,70%
1936	6 201 144	946 013	7 147 157	867 000	743 000	1 610 000	22,53%
1948	7 679 078	922 272	8 601 350	1 329 000	737 000	2 066 000	24,02%
1954	8 449 332	984 031	9 433 363	1 642 000	792 000	2 434 000	25,80%

(*) : Source : Annuaire Statistique de l'Algérie Année 1960.

A l'instar de la plupart des pays du monde, le phénomène urbain a pris en Algérie, au cours des dernières décennies, une ampleur considérable. Le taux d'urbanisation qui était de l'ordre de 15,6 % en 1886 est passé à 22,53% en 1936 pour atteindre 25.80% en 1954, le taux d'accroissement annuel était alors inférieur à 3 % mais il a atteint 4.8 % en 1966. L'accroissement de la population urbaine durant cette période s'est effectué en deux phases

- la première 1954-1962 s'est caractérisée par la désertion des campagnes, durant la guerre de libération nationale, due à la politique de regroupement et à la création de zones interdites par l'administration coloniale.
- La seconde phase, de 1962-1966, au lendemain de l'indépendance a entraîné une ruée extraordinaire de ruraux vers les villes désertées par les Européens (O.N.S.- 2011).

Il faut dire qu'au lendemain de l'indépendance, les plans de développement économique ont prolongé les tendances qui caractérisaient le système urbain algérien hérité de la colonisation.

b) Dynamique de l'urbanisation de l'Algérie indépendante à partir de 1966 :

Cet accroissement s'est confirmé durant les décennies suivantes puisque le taux d'urbanisation sur le territoire national est passé de 31,4% en 1966 à 58,3% en 1998, il était

de l'ordre de 66% en 2008, d'après les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat -RGHP -2008 (depuis l'indépendance cinq Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat ont été réalisés (1966, 1977, 1987, 1998 et 2008).

Selon l'O.N.S. (2011), la population urbaine a toujours crû à des taux supérieurs à ceux de l'accroissement naturel sous l'effet de l'exode rural et du phénomène de reclassement. En effet, entre 1998 et 2008, 55,7% seulement du croît de la population urbaine est dû à l'accroissement naturel de la population alors que les 44,3% restant sont dus à la migration et au reclassement des agglomérations.

La progression des grandes villes de plus de 100 000 habitants a pratiquement doublé tous les 10 ans, entre 1977 et 1998, tandis que les conditions économiques et sécuritaires défavorables qu'a connues l'Algérie pendant la décennie 1987-1998 ont encouragé la population à se cantonner dans les centres urbains les plus proches des campagnes ; ce qui a provoqué une forte urbanisation des agglomérations de petites tailles en général et en particulier celles dont la taille est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants.

Le taux de croissance de la population agglomérée demeure très fort (2.89% en moyenne par an) en dépit du ralentissement observé depuis 1977 alors que celui de la population rurale a continué sa chute pour atteindre un taux négatif durant la dernière décennie (-0.46%).

Les grandes villes et particulièrement leurs espaces périphériques connaissent des croissances de plus en plus fortes présageant l'apparition d'un phénomène de "sub-urbanisation" (ce qui est déjà le cas pour la capitale Alger, par exemple), tandis que les villes moyennes (de 50 000 à 100 000 habitants), destination de substitution aux grandes villes, enregistrent une croissance accélérée et que les petites villes (de 20 000 et 50 000 habitants) continuent à attirer les populations des zones rurales et des agglomérations urbaines de petites tailles.

Les perspectives de croissance des villes algériennes (à l'instar de plusieurs villes méditerranéennes) ne font que préfigurer une aggravation de problèmes actuels déjà inquiétants :

- une consommation foncière excessive (artificialisation des sols, perte irréversible de terres arables);
- une accélération de la dégradation du patrimoine bâti;
- une pollution des nappes phréatiques; une gestion des déchets inefficace; et des effets cumulatifs de tous ces facteurs sur les milieux et la santé des populations.

L'urbanisation accélérée s'accompagne déjà d'une demande massive de logements et d'infrastructures tandis que les problèmes de gestion urbaine sont récurrents ; et la situation risque de se compliquer encore plus à l'avenir. En effet, d'après le site de l'Office National des Statistiques (O.N.S.), au 1^{er} janvier 2018, la population résidente totale en Algérie a atteint 42,2 millions d'habitants, et plus de 70% de cette population est urbaine, alors que ce taux devrait atteindre les 85% à l'horizon 2050. Dès lors, des questions telles que celles relatives à la participation des citoyens et plus largement de la société civile (entreprises, associations, etc.) à la définition des besoins, ou celles relatives aux formes que pourraient prendre l'implication des citoyens dans la gestion urbaine et/ou le développement local de leurs villes, sont plus que jamais posées.

COURS 05 : Les Sociétés rurales (Résumé)

LA SOCIETE RURALE :

L'Algérie est un pays dans lequel la marque du monde rural reste prédominante malgré le développement récent de l'urbanisation et de l'industrialisation, mais c'est aussi et surtout un pays dont l'histoire agraire a connu nombre de bouleversements et de ruptures. Il s'agit d'un processus qui a connu différentes phases et ce, depuis l'ère coloniale.

- L'héritage colonial :

En 1962, on note la présence de près de 1200 localités (villages, petits villages) réparties sur l'ensemble du pays. Celles-ci bénéficiaient d'une infrastructure routière ne laissant aucune région en situation d'enclavement absolu. Mais ces infrastructures ainsi que les équipements annexes (électrification, eau potable...) étaient inégalement répartis dans l'espace et par conséquent, le maillage établi présentait des disparités : il était plus dense dans les aires coloniales (plages littorales, bassins intérieurs, couloirs et vallées) et plus lâche ailleurs (montagnes, piémonts, steppe).

Cet aménagement inégal découlait de la logique d'exploitation coloniale. Ainsi on peut considérer que la politique d'organisation et d'aménagement de l'espace rural est étai avant tout une politique étatique qui, ayant pour objectif le développement des campagnes, a eu pour conséquence le développement d'une nette ségrégation. En effet nous avons, d'une part des espaces coloniaux dans lesquels se concentrent des productions agricoles hautement spéculatives et d'autre part, des espaces occupés par des fellahs qui pratiquent une agriculture d'autosubsistance.

- La période 1962-1970

En l'absence d'un plan d'aménagement de l'espace rural à l'échelle du pays, nous assistons à une série d'actions d'aménagement telles que le programme dit de Rénovation Rurale, (héritier en partie du programme de la période précédente) qui regroupe plusieurs volets dont le reboisement, les travaux de protection et d'entretien. Il intéresse surtout les zones montagneuses du Tell, où la petite paysannerie privée prédomine. Les opérations de construction d'habitat rural (cités et villages de reconstruction) vont dans le même sens.

Cette période est surtout caractérisée par la mise en place de nouvelles structures agraires : les anciennes terres et fermes coloniales sont désormais propriété de l'Etat et gérées dans le cadre de l'autogestion. Ce mode de fonctionnement qui se veut un élément alternatif nouveau pourrait se généraliser à l'ensemble du pays et aboutirait en fin de compte à une socialisation de l'espace.

- La période 1971-1980

Un élément nouveau est introduit dans la démarche qui guide le processus de développement : désormais tout se réalise dans un cadre rigoureux de planification. Le développement du monde rural et son aménagement s'inscrivent dans un vaste mouvement, une profonde dynamique qui touche tous les aspects de la vie socio-économique.

Des objectifs nouveaux sont assignés au monde rural et des moyens lui sont fournis : l'espace rural va faire l'objet de plusieurs approches dont le but vise soit sa revitalisation (équipement des périmètres d'irrigation, aides à la paysannerie, lutte contre les disparités...) soit sa sauvegarde (travaux du barrage vert pour enrayer la « remontée du désert »).

Après plusieurs décennies d'abandon et d'inertie, l'espace rural se transforme rapidement en un vaste chantier sur lequel surgissent des maisons et des équipements, on trace des routes, on creuse des canaux et on réalise des plantations arbustives. C'est également une démarche nouvelle qui voit le jour avec la notion de développement intégré : l'homme devient objet et acteur de l'aménagement dans un contexte idéologique et politique particulier.

Cette politique d'intervention volontariste, marque essentielle de la décennie 1970, va utiliser un instrument qui s'avèrera d'une grande utilité pour les collectivités locales et surtout les communes rurales : le plan communal de développement (PCD).

- La période 1980-1989

Dès le début de cette période, les opérations de la révolution agraire ont été arrêtées, la construction des villages socialistes a cessé et les réseaux coopératifs ont été démantelés. Malgré ce désengagement, l'assistance au monde rural s'est poursuivie. Elle prit une autre forme : équipements et infrastructures hydrauliques de différentes tailles se multiplièrent, il en fut de même pour la construction en milieu rural, l'ouverture de routes, l'équipement des hameaux et des bourgs. Le contexte économique, caractérisé jusqu'en 1986 par une forte croissance due à la hausse des prix des hydrocarbures encouragea la réalisation de vastes opérations d'aménagement.

Pour améliorer la gestion administrative et économique du territoire national, on procéda en 1984 à un nouveau découpage administratif et territorial. Le nombre de communes repassa de près de 700 unités à plus de 1500. En 1987, le recensement évaluait la population rurale à 12 millions de personnes pour une population totale de 23 millions d'Algériens.

Mais cette période dite de gestion du développement et de l'aménagement ne durera pas longtemps. A partir de 1987, les rentrées financières provenant de la vente des hydrocarbures chutèrent considérablement et une période de crise commença.

AXE III :

LA CONSTRUCTION ECONOMIQUE DU PAYS

COURS 06 : Les grandes mutations économiques et les caractéristiques (Résumé)

a) L'économie planifiée post-indépendante

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de naturalisation de l'investissement étranger dans le tiers monde qui dure jusqu'à la moitié des années soixante dix. La naturalisation des biens vacants après le départ des colons (logements, entreprises, commerces, terres, cinémas...) vise à les soustraire à l'appropriation sauvage. Le 24 février 1971 c'est le secteur des hydrocarbures qui est nationalisé et une société étatique, la Sonatrach, est créée, à laquelle est attribué le monopole de la filière (la participation étrangère ne peut dépasser 49 % du capital).

Dans la stratégie algérienne de développement, la priorité est mise sur l'industrie, considérée comme seule à même de propulser rapidement le pays dans la modernité. Ce seront les revenus de la filière des hydrocarbures qui assureront le financement du vaste programme d'investissements planifiés dans des industries placées sous la tutelle de l'Etat et dédiées au marché intérieur. Si la priorité est donnée à l'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), l'objectif est l'édification d'un système productif national intégré.

A la fin des années soixante dix l'Etat interrompt ces gigantesques investissements industriels planifiés, dont la négociation centralisée. La décentralisation partielle de la décision financière ouvre aux entreprises publiques l'autofinancement (1978) et le recours au crédit extérieur pour leurs dépenses de fonctionnement et leurs importations (1986). Cela provoque un emballement de l'endettement extérieur à court terme et un déploiement de la corruption sur les marchés à l'importation.

b) La crise économique et l'ouverture du marché

En 1986, la chute brutale du prix du pétrole (à laquelle s'ajoute celle du dollar) exerce un choc sur l'économie. L'avènement en 1989 d'un gouvernement réformateur est le point de départ d'un projet global de réformes économiques. Il s'agit d'un programme élaboré dans le sens de soumettre l'économie aux lois du marché.

Devenue l'une des principales préoccupations du gouvernement à la fin des années quatre vingt dix, la question de la dette poussa les Autorités centrales à l'engagement de réformes.

En 1994, en situation de cassation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure. Dans ce contexte, le FMI imposa ses mesures standard d'ajustement (dévaluation du dinar et adoption d'un programme de privatisation). A cela s'ajoute pour les populations une politique draconienne de réduction des importations et des dépenses publiques.

L'Algérie engagea auprès de ses créanciers sur un plan d'ajustement structurel comprenant des mesures de stabilisation (réduction de l'inflation, stabilisation de la monnaie, libération des prix, restauration des équilibres internes et externes), considérés comme préalable à des réformes de structure.

COURS 07 : Contexte et tendances actuelles (Résumé)

a) La relance économique

Entre 1999 et 2019 plusieurs plans de relance ont été engagés s'agissant d'un contexte financier très favorable. En effet, les rentrées budgétaires sont passées de 950,5 milliards de dinars en 1999 à 5 957,5 milliards en 2013. Durant cette période, l'Algérie a pu bénéficier d'une hausse importante des cours du pétrole. Ses recettes se sont « multipliées par près de 6,2 [+ 526 %] en l'espace de 15 ans.

L'un des premiers plans de développement remonte à avril 2001. Il s'agit du Plan de soutien à la relance économique (PSRE) qui a été doté d'un budget de 525 milliards de dinars. De nombreux projets ont été inscrits au programme. Les dépenses ont finalement dépassé les 620 milliards de dinars.

Des économistes tirent également la sonnette d'alarme sur l'augmentation de la dépense publique. « On perçoit immédiatement dans le cas de l'économie algérienne que la politique de relance de l'activité économique par l'augmentation des dépenses publiques ne débouche principalement que sur un supplément de dotation du pays en infrastructures de base [ce qui est positif en soi], donc de l'activité du secteur du BTPH et... en augmentation des importations de biens ! [en inflation si nos capacités d'importation étaient limitées] », prévenait, dès 2004, Djamel Benbelkacem, vice-gouverneur de la banque centrale. Mais les programmes de relance aux budgets colossaux se poursuivent.

Durant ces années, un Plan national de développement agricole est également mis sur les rails. Objectif : relancer le secteur de l'agriculture. Des milliers de projets ont été inscrits au programme auquel des milliards de dinars ont été consacrés.

Un deuxième plan de soutien à la relance économique est mis en œuvre entre 2005 et 2009. Le budget annoncé pour ce nouveau programme est de 50 milliards de dollars. « Jamais l'Algérie n'a mobilisé un budget aussi important pour relancer son économie », soulignait le quotidien *El Watan* à l'époque. C'est durant ces années 2000 que des mégaprojets, dont celui de l'autoroute Est-Ouest (1 216 KM) sont lancés. C'est également durant cette période que les plus grands scandales de corruption éclatent dans le pays, dont celui de l'autoroute financée sur les fonds propres de l'État.

Le prix du pétrole qui grimpe fait oublier la nécessaire remise en question d'une politique économique basée sur la dépense publique. D'autres programmes de construction d'infrastructures et de logements sont engagés par l'État. Le choc intervient en 2014 avec l'effondrement des cours du pétrole. « À l'instar des autres pays exportateurs de pétrole, l'économie nationale subit la baisse des prix du baril qui est une source de vulnérabilité importante pour la balance des paiements et les finances publiques. Après avoir évolué dans la fourchette de 108,35 à 113 dollars/baril en moyenne mensuelle au cours du premier semestre 2014 (109,92 dollars en moyenne semestrielle), le prix du pétrole algérien s'est établi à 100,97 dollars/baril en moyenne au troisième trimestre 2014, pour baisser ensuite à 77,06 dollars/baril au quatrième trimestre 2014. En moyenne mensuelle, il est passé de 113 dollars/baril en juin 2014 à 96,02 dollars/baril en septembre 2014 et à 65,83 dollars/baril en décembre 2014 », note la banque d'Algérie dans une note de conjoncture.

Il faut attendre le mois d'août 2017 pour écouter le Chef du gouvernement reconnaître très officiellement que l'État pouvait être dans l'incapacité de payer les fonctionnaires en novembre afin de justifier le recours au financement interne non conventionnel et donc à la planche à billets.

Les années 2018 et 2019 sont marquées par de graves difficultés financières en l'absence de perspectives de sortie de crise.

b) Les défis et enjeux actuels

Les contours d'une nouvelle politique économique semblent se dessiner depuis le début de l'année 2020. En effet, le Plan d'action du gouvernement estime impératif "le renouveau économique et la mise en place d'une stratégie cohérente visant la sortie du système rentier et de la bureaucratie".

Pour réaliser ce renouveau économique, le gouvernement focalise ses efforts sur la réforme du système financier et le renouveau économique, la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi.

Dans ce cadre, la réforme profonde du système financier passera par "la refonte du système fiscal garantissant l'équité à travers l'exonération des salaires mensuels de moins de 30 000 Dinars, ainsi que l'efficacité et la rapidité du recouvrement des impôts et la mise en place de nouvelles règles de la bonne gouvernance du budget".

Il est également évoqué la nécessité de l'instauration de nouvelles règles de gouvernance budgétaire, expliquant que la satisfaction de la demande sociale exige un nouveau système basé sur la réduction des dépenses de fonctionnement, l'abandon du modèle de relance reposant uniquement sur les dépenses publiques ainsi que la réactivation de l'économie à travers l'ouverture d'espaces et de nouveaux leviers à travers l'investissement et les solutions économiques alternatives.

Concernant la modernisation du système bancaire et financier, ce Plan propose "la création de banques spécialisées et de fonds d'investissement dédiés aux petites et moyennes entreprises et start-up, ainsi que le déploiement de certaines banques nationales à l'étranger, à travers l'ouverture d'agences, mais également le développement de l'information statistique et de la fonction prospective et de la bourse à travers la réalisation du Recensement Général des

Populations et de l'Habitat et la finalisation de l'étude stratégique intitulée Vision Algérie 2035".

Le renouveau économique accompagnant la réforme financière "exige une nouvelle politique économique articulée autour des grandes orientations stratégiques suivantes :

- structurer l'économie autour des secteurs pourvoyeurs d'emplois ;
- créer un environnement des affaires transparent, équitable et favorable à l'investissement et à l'entrepreneuriat ;
- faire émerger une nouvelle économie fondée sur l'innovation, la compétitivité, la qualité et le savoir", en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, la transition énergétique et la transition numérique.

S'agissant de la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, le gouvernement fait part de sa volonté de gérer les mutations du marché du travail et d'intégrer l'activité publique dans le domaine de l'emploi, annonçant, dans ce cadre :

- la réorganisation et le renforcement du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle
- l'adéquation des programmes de formation aux besoins du marché de travail
- la création d'activités pour encourager l'entrepreneuriat".

En ce qui concerne la politique sociale, elle s'articulera autour de plusieurs axes dont :

- l'accroissement et la consolidation du pouvoir d'achat du citoyen par la revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG),
- la prise en charge des populations vulnérables,
- la préservation et la consolidation des systèmes de sécurité sociale,
- la facilitation de l'accès du citoyen à un logement décent, en ciblant en priorité les ménages à faibles revenus, le lancement d'un nouveau programme de 1.000.000 de logements durant le quinquennat 2020-2024".

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Cote M. 2005, La ville et le désert, le bas-Sahara algérien, éd. IREMAM, Karthala, 306p.
- Cote M. 1983, L'espace algérien, les prémices d'un aménagement, éd. OPU, Alger, 278p.
- Cote M. 1988, L'Algérie ou l'espace retourné, éd. Flammarion, Paris, 362p.
- Cote M. 1996, L'Algérie espace et société, éd. Masson/Armand colin, Paris, 253p.
- Bendjelid A. (sous la direction) 2004 aménageurs et aménagés en Algérie, héritages des années Boumediene et Chadli, éd. l'Harmattan, Paris, 419p.
- Rahmani C. 1982, La croissance urbaine en Algérie, coût de l'urbanisation et politique foncière, OPU, Alger, 317p.
- DESPOIS J RAYNAL R, 1967, Géographie de l'Afrique du nord-ouest, Paris, Rayot, 570p.